

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Une nouvelle classe de maternelle 4 ans à l'école Saint-Patrice dès la rentrée scolaire 2018-2019

La Prairie, le 15 juin 2018 – Un groupe de maternelle 4 ans à temps plein pouvant regrouper, selon la demande, jusqu'à 17 élèves sera instauré à l'école Saint-Patrice à partir de l'année scolaire 2018-2019. Il s'agira de la quatrième école primaire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) à accueillir ce service puisque l'école Sainte-Clotilde, l'école Jacques-Barclay et l'école Jean-XXIII accueillent déjà cette jeune clientèle.

Les enfants admissibles à cette nouvelle classe de maternelle 4 ans à temps plein de l'école Saint-Patrice doivent être âgés de 4 ans au 30 septembre 2018. Ils doivent également demeurer dans une résidence située dans la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

La fréquentation de la maternelle 4 ans à temps plein se fait sur une base volontaire. Ainsi, les parents qui souhaitent inscrire leur enfant sont invités à se présenter au secrétariat de l'école Saint-Patrice du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30 ou de 13 h 30 à 15 h, afin de remplir un formulaire d'admission et d'inscription.

À titre informatif, l'école sera fermée pour la période estivale, soit du lundi 9 juillet au mercredi 15 août 2018 inclusivement.

Notez aussi que les enfants qui n'ont pas fréquenté un service éducatif régi par l'État durant l'année scolaire 2017-2018 seront priorisés. Dans le respect de ce critère, une analyse des besoins de chacun des enfants dont l'inscription a été complétée avant le 1^{er} juin 2018 a été effectuée par la CSDGS et servira à déterminer la priorité d'inscription. Pour les enfants dont l'inscription se fera après le 1^{er} juin, une analyse des besoins sera aussi complétée et permettra de déterminer la priorité d'inscription pour combler les places disponibles.

Dans le but de connaître les besoins de la communauté le plus rapidement possible, la CSDGS invite les parents à procéder à l'inscription de leur enfant dès maintenant.

Pour qu'un enfant soit admis, les parents doivent fournir les documents suivants :

<p>Pour les enfants nés au Canada : L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, grand format.</p> <p>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada : L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, traduit s'il y a lieu, ainsi que l'<u>ORIGINAL</u> du ou des documents d'immigration.</p>	<p>Ainsi que ces deux documents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une preuve de résidence, par exemple : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire (incluant l'adresse de résidence sans étiquette de changement d'adresse).• La carte d'assurance-maladie de l'enfant.
---	--

Les parents qui ont des questions sont invités à communiquer avec le secrétariat de l'école Saint-Patrice au 514 380-8899, poste 4751.

Pour la CSDGS, la maternelle 4 ans est un moyen complémentaire d'encourager et d'améliorer la persévérance et la réussite scolaire sur son territoire.

– 30 –

Source : Hélène Dumais
Régisseur, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | dumais.helene@csdgs.qc.ca